



Des agents *en FORME à VOIRON*



ACTIVITÉS PHYSIQUES ENCADRÉES

en partenariat avec le service des sports

Du 9 septembre au 18 décembre 2025

Inscription au trimestre, places limitées

(participation : 2 € la séance soit 30 € les 15 séances)

MARDI 12H15-13H15

HIIT / RENFORCEMENT

salle des Prairies, 22 av. François Mitterrand
à Voiron

JEUDI 12H15-13H15

PILATES / CARDIO

salle des Prairies, 22 av. François Mitterrand
à Voiron

JEUDI 18h00-19h00

ZUMBA / RENFORCEMENT

Le planning des lieux des séances vous sera
envoyé après votre inscription et règlement
(salles Marcelle Boudias ou Oasis, Voiron)

NB : les séances non effectuées ne seront ni remboursées, ni reportées.
Prévoir un tapis de gym, une serviette et de l'eau.

**Bulletin d'inscription avec règlement + CERFA santé
à retourner à l'Amicale du Personnel avant le 08/09/25**

Renseignements : amicale@ville-voiron.fr ou 04.76.67.05.83

Nom/Prénom

Tél Mail

Activité	Amicaliste	Non amicaliste	Montant total en € (espèces ou chèque à l'ordre de l'Amicale)
Cocher la case (2 maximum) correspondante :			
<input type="checkbox"/> mardi à 12h15 (hiit-renforcement)	30€ x ... nombre d'activité cochée	60€ l'activité	
<input type="checkbox"/> jeudi à 12h15 (pilate-cardio)			
<input type="checkbox"/> jeudi à 18h00 (zumba-renforcement)			

Les données à caractère personnel ainsi collectées dans ce bulletin font l'objet d'un traitement, par la commune de Voiron, encadré par les obligations du règlement européen (RGPD).

Ces informations ne sont utilisées que dans le cadre strictement nécessaire au fonctionnement de l'Amicale du personnel de la Ville de Voiron. Ces données sont collectées pour la gestion de votre dossier au sein de l'Amicale. Les données collectées seront conservées pendant la durée de votre adhésion à l'association. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, (Règlement UE 2016/679) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel en Français au Responsable de Traitement de la mairie de Voiron en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto verso de votre pièce d'identité à l'adresse suivante : Mairie de Voiron, Responsable du Traitement, 12 Rue Mainssieux, 38500 Voiron ou au Délégué à la protection des données (DPO) à dpo.voiron@ville-voiron.fr. Nous disposons d'un délai d'un mois pour répondre à toute demande relative à l'exercice de vos droits. Ce délai peut être prorogé de deux mois, en raison de la complexité ou du trop grand nombre de demandes. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles ou auprès de la CNIL.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		OUI	NON
Durant les 12 derniers mois			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	/ / /	/ / /	
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	/ / /	/ / /	
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	/ / /	/ / /	
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	/ / /	/ / /	
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	/ / /	/ / /	
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	/ / /	/ / /	
A ce jour			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	/ / /	/ / /	
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	/ / /	/ / /	
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	/ / /	/ / /	

*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attétez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Date:

Nom Prénom

Signature